

Nom : "ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR ORDONNANCE"

1. Contexte

Inscription dans le Plan Régional Sport Santé Bien-être PACA 2013-2016 et dans le Plan Local de Santé Publique de la ville de Salon de Provence. Volonté de la commune de développer l'axe activité physique en s'appuyant sur les nombreuses ressources sportives de la ville (équipements et associations) avec une vigilance sur l'accès au dispositif des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

2. But

- Lutter contre la sédentarité et l'isolement des personnes atteintes de maladies chroniques ou inflammatoires.
- Développer chez le public cible la pratique d'une activité physique pour améliorer leur état de santé, l'impact de leur traitement médicamenteux, prévenir la récurrence et réduire leur isolement social.

3. Déroulement

Phase 1 : Mobilisation des acteurs du territoire, organisation d'une conférence débat sur le thème sport/santé (17 intervenants/80 présents), mise en place de groupes de travail (25 personnes inscrites), construction d'un partenariat sportif local -> **Septembre 2013 à Juin 2014**

Phase 2 : Formation des professionnels de santé et du sport amenés à accompagner ces publics spécifiques sur le dispositif (11 personnes) -> **9 jours entre Novembre 2014 et Février 2015**

Phase 3 : Repérage du public par les professionnels de santé formés et par une campagne d'information auprès des prescripteurs potentiels (médecins du secteur hospitalier et médecins libéraux). Mise en place d'une coordination médicale -> **Octobre 2014 à Février 2015**

Phase 4 : Mise en œuvre du dispositif expérimental d'accompagnement des APS -> **Mars 2015 à Juin 2015**

- Recrutement de 20 à 30 personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, surpoids, maladies cardio-vasculaires) ou inflammatoires et ne pratiquant pas d'activité physique.
- Bilan d'évaluation médicale avec délivrance d'un certificat de non-contre-indication et d'une prescription d'APS par le médecin coordonnateur rattaché à la municipalité
- Elaboration d'un programme personnalisé, à partir des recommandations du médecin et en fonction des attentes de la personne, par l'éducateur sportif lors d'un entretien individuel.
- Engagement des bénéficiaires sur un programme de 4 mois à raison de 3 APS/semaine accompagnés par un éducateur sportif spécifiquement formé au projet.

Evaluation du dispositif auprès des professionnels et des patients pour réajuster et relancer le programme en septembre 2015 auprès d'un nombre plus important de personnes (60 personnes).

4. Partenaires principaux

Ville de Salon de Provence, Centre Hospitalier de Salon de Provence, Agence régionale de Santé PACA

5. Pour plus d'information

Salon de Provence

Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de ville, B.P. 120, 13657 Salon-de-Provence Cedex

N° téléphone : 04 90 45 06 30

Dominique LABARRE, d.labarre@salon-de-provence.org

Lionel MOYNET, l.moynet@salon-de-provence.org